



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE
LE LUNDI 16 MAI 2022, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Serge Deschênes	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h, suite à une allocution soulignant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
9 MAI 2022**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2022, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2022, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 2 mai 2022

**4.1.1 Amendement à la Politique de vente et de location de terrains de la
Ville de Baie-Comeau**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

Rés. 2022-166

Rés. 2022-167

Rés. 2022-168



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-23 et d'adopter l'amendement à la Politique de vente et de location de terrains de la Ville de Baie-Comeau qui vise à supprimer les pénalités applicables lors d'une vente de terrain pour régulariser une situation d'occupation sans droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Remplacement résolution 2021-11 - Vente du lot 6 433 766 - 185, rue de la Falaise

Rés. 2022-169

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-24 afin de vendre à madame Lyne Simard et monsieur Jules Deschênes le lot 6 433 766, contigu au terrain du 185, rue de la Falaise, d'une superficie de 155,9 m², au prix de 4 \$ le mètre carré pour un total de 623,60 \$, plus les taxes si applicables.

L'acte de vente devra contenir les clauses spécifiques suivantes :

- Aucun défrichage ou déboisement ne peut être fait sur le lot;
- Ne pas faire de remblai pouvant nuire aux terrains situés en bas sur la rue Rouleau;
- Ne pas faire de travaux qui pourraient causer une surcharge sur le talus.

La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont aux frais des acquéreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Demande de subvention PSPS - Étude sur les besoins du marché multirésidentiel

Rés. 2022-170

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-05 et d'autoriser la présentation du projet - Étude sur les besoins du marché multirésidentiel à Baie-Comeau dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants de la MRC de Manicouagan et de désigner madame Marie-Josée Paradis, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est également résolu que la Ville de Baie-Comeau s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Protocole d'entente - Association des moniteurs de ski du Mont-Tibasse

Rés. 2022-171

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-21 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée de quatre ans, soit du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2026, avec l'organisme « Association des moniteurs de ski du



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Mont-Tibasse » pour l'enseignement du ski et de la planche à neige au centre de ski. De plus, ce protocole d'entente prévoit une contribution en biens et services d'une valeur de 5 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-172

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2022-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-173

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-21 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-174

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-26 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour les mois de janvier et mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-175

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2022-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-176

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2022-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-177

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2022-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-178

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-27 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour les mois de janvier et mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 9 mai 2022

4.2.1 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 20 avril 2022

Rés. 2022-179

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-13 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 20 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 14, avenue Laurier

Considérant que l'agrandissement de la fenêtre du rez-de-chaussée et l'ajout de la fenêtre octogonale à l'étage répondent à l'objectif du règlement qui consiste à conserver le caractère propre du bâtiment;

Rés. 2022-180

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-14 et d'accepter le projet de P.I.I.A. consistant en l'agrandissement de l'ouverture de la fenêtre du rez-de-chaussée et l'ajout d'une fenêtre de forme octogonale à l'étage, sur la façade avant du bâtiment principal, à la condition que la nouvelle fenêtre du rez-de-chaussée ait deux montants alignés avec ceux de la fenêtre de l'étage, le tout tel



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

qu'illustré sur les plans déposés lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 20 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-181

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-10 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-182

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-11 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-183

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-12 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Demande de levée d'interdiction - lot 6 359 547

Considérant l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et conformément au Règlement 2017-916 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges;

Considérant que le projet a pour but d'assurer la sécurité des cyclistes;

Considérant qu'une expertise conforme aux exigences a été soumise;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable;

Rés. 2022-184

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-15 et d'autoriser la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation permettant l'aménagement d'un nouveau tronçon de piste cyclable situé sur le lot 6 359 547, le tout conformément à la réglementation applicable et aux conditions prévues à l'expertise soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3 Comité général spécial du 10 mai 2022

Aucune résolution n'est soumise sous ce point.

4.4 Comité général du 16 mai 2022

4.4.1 Maison du Premier Ministre - Nominations

Rés. 2022-185

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2022-10 et de procéder à la nomination des personnes suivantes pour agir à titre de membre actif au sein du conseil d'administration de la Maison du Premier Ministre :

- 1) M. Marc Lefebvre
- 2) Mme Andrée Gendron
- 3) M. Pierre Rocque
- 4) Mme Mary-Ellen Beaulieu
- 5) M. Marc Rainville
- 6) M. Paul Corriveau
- 7) M. Walter Bisson

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.2 Appel d'offres 2021-12 - Fourniture de deux transformateurs - Poste Bégin

Rés. 2022-186

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur adjoint de la division électricité des travaux publics et services techniques portant le numéro EL2022-01 et d'accorder le contrat de fourniture de deux transformateurs pour le poste Bégin à Transmag Energie inc., pour la somme de 3 039 550 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.3 Nomination au Service de l'urbanisme et service à la clientèle - Éco-conseillère

Rés. 2022-187

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-31 afin de procéder à la nomination de madame Julie Malouin au poste d'éco-conseillère au Service de l'urbanisme et service à la clientèle, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.4 Liste des embauches - Avril 2022

Rés. 2022-188

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-32 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois d'avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.5 Adhésion au regroupement d'assurances UMQ - programme d'assurances des OBNL

Attendu que des organismes à but non lucratif (OBNL), oeuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

Attendu que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

Attendu que ledit processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

Rés. 2022-189

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-28 et que ce conseil autorise la Ville de Baie-Comeau à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

OBNL-000094	Club de Yoga Intégral	1514, boulevard Vanier, Baie-Comeau
OBNL-000095	Patinoire St-Georges	22, avenue De Vaudreuil, Baie-Comeau
OBNL-000097	Les amis du Boisé de la Pointe-Saint-Gilles	1, chemin de la Scierie, bureau 6240, Baie-Comeau
OBNL-000099	Club les sentiers de la Rivière Amédée	C.P. 6163, Baie-Comeau, G5C 0B7
OBNL-000100	Club de ski Norfond inc.	C.P. 6113, Baie-Comeau, G5C 0B7
OBNL-000101	Maison de la Faune	3501, boulevard Laffèche, Baie-Comeau
OBNL-000105	Corporation de Gestion de la Salle de Spectacle inc.	1660, rue de Bretagne, Baie-Comeau
OBNL-000106	Troupe de théâtre la Chant'Amuse inc.	41, avenue Mance, Baie-Comeau
OBNL-000108	Comité Fête Nationale Côte-Nord	126, avenue Laval, Baie-Comeau
OBNL-000110	Centre de jour vers l'âge sénior inc.	659, boulevard Blanche, Baie-Comeau
OBNL-000114	Académie de danse de Baie-Comeau	1660, rue de Bretagne, Baie-Comeau
OBNL-000116	Patrouille canadienne de ski de Baie-Comeau	434, avenue Arthur-A.-Schmon, Baie-Comeau
OBNL-001017	Cuisine collective / Les écureuils de Baie-Comeau	161, Pie XII, app.1, Baie-Comeau
OBNL-001215	Symposium de peinture de Baie-Comeau	Symposium de peinture de Baie-Comeau, C.P. 6142, succ. Siège social, Baie-Comeau
OBNL-002102	L'Ouvre-Boîte culturel	27, place La Salle, Baie-Comeau
OBNL-002160	Club d'haltérophilie	70, avenue Michel-Hémon, Baie-Comeau
OBNL-002164	Groupe Fan-As de Baie-Comeau	C.P. 6101, Baie-Comeau
OBNL-002165	Amis de la ribambelle inc.	2269, rue Alice, Baie-Comeau
OBNL-002168	Club de patinage de vitesse Les Rapidos	650, rue Henri, Baie-Comeau



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

OBNL-002172	École de musique Côte-Nord inc.	1660, rue de Bretagne, Baie-Comeau
OSBL-0100014	Centre d'intervention et de prévention du suicide Côte-Nord	1366, rue d'Anticosti, Baie-Comeau
OSBL-0100031	Maison de transition Baie-Comeau inc. « Le Gîte »	858, rue D'Astous, Baie-Comeau
OSBL-0100122	Troupe Chaud bizzzzzzz	300, boulevard La Salle, C.P. 10004
OSBL-0100287	Corporation Église Ste-Amélie ouverte à la vie	C.P. 10026, Baie-Comeau
OSBL-0100370	Collectif des artistes de la dérive	27, place La Salle, Baie-Comeau
OSBL-0101066	Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan	858, rue de Puyjalon, bureau 301, Baie-Comeau
OSBL-0101112	Corporation Véloroute des Baleines	11, avenue du Parc, Baie-Comeau
OSBL-0101260	Jeune chambre de Manicouagan	22, place La Salle, Baie-Comeau
OSBL-0101301	Association chasseurs et pêcheurs Manic Outardes	3501, boulevard Laflèche, Baie-Comeau
OSBL-0101577	B-Como Swing	61, avenue Parent, Baie-Comeau
OSBL-0101796	Table régionale des organismes communautaires de la Côte-Nord	767, rue de Puyjalon, Baie-Comeau
OSBL-0102154	Jardin des glaciers (Corporation Plein Air Manicouagan)	3, avenue Denonville, Baie-Comeau
OSBL-0102168	Corporation de gestion du port de Baie-Comeau	1910, avenue Charles-Normand, Baie-Comeau
OSBL-0102285	Consortium innovation technologie énergie Côte-Nord	1910, avenue Charles-Normand, Baie-Comeau
OSBL-0102511	Innovation et développement Manicouagan (CLD)	1910, avenue Charles-Normand, Baie-Comeau
OSBL-0102727	Patinoire Trudel 2015	Parc D'Astous, Baie-Comeau
OSBL-0103017	Centre Plein-Air Quatre Saisons	80, avenue du Père-Arnaud, Baie-Comeau
OSBL-0103070	Centre de femmes l'Étincelle	772, boulevard Blanche, C.P. 6116, Baie-Comeau
OSBL-200014	La Maison des jeunes La Relève	C.P. 6252, succ. Mingan, Baie-Comeau
OSBL-200109	Espace Côte-Nord	337, boulevard La Salle, local 001, Baie-Comeau
OSBL-200469	Association de villégiature des lacs Fer à cheval, St-Joseph et Cinq Cent inc.	C.P. 10044, Baie-Comeau
OSBL-200501	Centre d'action bénévole de la MRC Manicouagan	909, rue de Puyjalon, Baie-Comeau
OSBL-200716	Le Répit Daniel Potvin inc.	898, boulevard Blanche, Baie-Comeau
OSBL-200720	Association des troubles anxieux de la Côte-Nord	858, rue de Puyjalon, local 302, Baie-Comeau
OSBL-200805	La Patinoire St-Sacrement	2766, rue Moreau, Baie-Comeau
OSBL-200829	Association de basketball mineur de Baie-Comeau	C.P. 10015, Baie-Comeau
OSBL-200915	Association des Pilotes Manicouagan inc.	C.P. 6172, Baie-Comeau
OSBL-201012	Regroupement des femmes de la Côte-Nord inc.	767, rue de Puyjalon, Baie-Comeau
OSBL-201376	Point de Rencontre	619, rue des Hospitalières, Baie-Comeau
OSBL-201472	Panda Manicouagan	356-C, rue de Puyjalon, Baie-Comeau
OSBL-201527	Association récréative du lac Malfait	108, avenue Champlain, Baie-Comeau
OSBL-201674	Patinoire Parc des Pionniers	70, avenue Michel-Hémon, Baie-Comeau
OSBL-201721	Dépannage de l'Anse inc.	858, rue de Puyjalon, bureau 206, Baie-Comeau
OSBL-201879	Centre de l'amitié Nazareth	390, rue Pie XII, Baie-Comeau
OSBL-202063	Chambre de commerce de Manicouagan	810, rue Bossé, local 102, Baie-Comeau
OSBL-202222	Les Chevaliers de Colomb de l'assemblée Évêque N.A. Labrie, numéro 1035	26, avenue Desjardins, Baie-Comeau
OSBL-202313	Société d'expansion de Baie-Comeau	19, avenue Marquette, Baie-Comeau
OSBL-202327	Société NACOM'O	430, avenue Arthur-A.-Schmon, Baie-Comeau
OSBL-202334	École de kung-fu Tigre du nord inc.	41, avenue Mance, Baie-Comeau
OSBL-202434	Loisirs Manicouagan	57, avenue Laurier, Baie-Comeau
OSBL-202514	Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables	100, route Maritime, Baie-Comeau



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

OSBL-202796	Club de tennis de Baie-Comeau	C.P. 6201, Baie-Comeau
OSBL-0103267	Association des aidants naturels de la Côte-Nord	625, boulevard Lafèche, Baie-Comeau
OSBL-0103313	Société historique de la Côte-Nord	2, place La Salle, Baie-Comeau
OSBL-0103456	Grand Rappel (Le)	57, rue des Rochers, Baie-Comeau
OSBL-0103594	Table locale de concertation des aînés de Manicouagan	896, rue de Puyjalon, Baie-Comeau
OSBL-0103581	L'Accorderie de la Manicouagan	22, place La Salle, Baie-Comeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.6 Demande d'exemption de taxes - Centre de prévention du suicide Côte-Nord

Rés. 2022-190

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-29 concernant la demande d'exemption de taxes foncières du Centre de prévention du suicide Côte-Nord pour l'immeuble situé au 750, rue de Puyjalon. La Ville s'en remet à la décision de la Commission municipale quant à la recevabilité de la demande d'exemption, selon les critères prévus à la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.7 Révision périodique de l'exemption de taxes - Centre Émersion Manicouagan inc.

Rés. 2022-191

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-33 et de confirmer à la Commission municipale que la Ville n'entend pas demander une audience concernant la demande de révision périodique de l'exemption de taxes du Centre Émersion puisque la situation et le mandat de cet organisme n'ont pas changé. La Ville s'en remet donc à la décision de la Commission. Advenant une audience, la Ville ne souhaite pas être présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.8 Proclamation - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2022-192

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-34 et de proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.9 Aide financière - Transport adapté

Considérant que les versements de l'aide financière pour l'année 2021 totalisant 341 997 \$ seront effectués suite à l'envoi de la convention de l'aide financière dûment signée;

Rés. 2022-193

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-31 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer la convention d'aide financière et qu'un exemplaire de celle-ci soit transmis au ministère des Transports de même que la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.10 Budget révisé de l'Office d'habitation de Manicouagan au 16 mars 2022

Rés. 2022-194

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-37 et d'approuver le budget révisé de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'année 2022, étant de 4 282 650 \$ au 16 mars 2022. Ce budget prévoit un déficit d'opération estimé à 2 541 941 \$ et une participation financière de la municipalité à ce déficit de 225 518 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.11 Affectation excédent de fonctionnement non affecté - Dépassement des coûts - Enlèvement de la neige

Rés. 2022-195

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-35 et de puiser la somme de 400 000 \$ à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2021 afin de couvrir le dépassement du budget de l'opération de l'enlèvement de la neige suite aux précipitations abondantes de l'hiver 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.12 Affectation excédent de fonctionnement non affecté au fonds de roulement

Rés. 2022-196

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-36 et d'affecter la somme de 2 000 000 \$ au fonds de roulement et de puiser ce montant à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.13 Remplacement résolution 2021-300 - Demande de subvention PRACIM - Aménagement caserne au 16, avenue Roméo-Vézina

Rés. 2022-197

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-06 et d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet d'aménagement de la caserne de pompiers du 16, avenue Roméo-Vézina au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (PRACIM).

La Ville a pris connaissance du Guide du promoteur PRACIM et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

De plus, la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation en continu et d'entretien de l'infrastructure visée ainsi que tous les coûts non admissibles au programme PRACIM associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

Il est également résolu de désigner madame Marie-Josée Paradis, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.14 Demande de subvention Emploi-Québec - Investissements informatiques

Rés. 2022-198

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2022-04 et de l'autoriser à présenter toute demande de subvention à Emploi-Québec relative à la formation ou tous les autres frais admissibles reliés aux investissements informatiques du Service des technologies de l'information et de désigner monsieur Joël St-Laurent, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.15 Politique de développement et de gestion des collections - Bibliothèque Alice-Lane

Rés. 2022-199

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-28 et d'approuver la Politique de développement et de gestion des collections de la bibliothèque Alice-Lane mise à jour en mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.16 Proclamation - Semaine québécoise des personnes handicapées

Rés. 2022-200

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-30 et de proclamer la semaine du 1^{er} au 7 juin 2022, « Semaine québécoise des personnes handicapées ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 8, avenue Low

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation portant le numéro 2019-00050 et semblent avoir été effectués de bonne foi;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2022-201

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la marge avant de l'agrandissement situé en cour avant de la résidence du 8, avenue Low. La distance entre l'agrandissement et la ligne de lot avant est de 3,6 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 6 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 1816, rue Côté

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation portant le numéro 178-2C-2014 et semblent avoir été effectués de bonne foi;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2022-202

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la terrasse située en cour avant de la résidence du 1816, rue Côté. La terrasse est implantée à 3,7 m de la ligne de lot avant, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul avant minimale de 6 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Dérogation mineure - 1650 à 1660, rue de Bretagne

Cette demande de dérogation mineure est reportée à une prochaine séance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante

Rés. 2022-203

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-22 et de nommer le conseiller Serge Deschênes afin d'agir à titre de maire suppléant pour la période commençant ce jour, jusqu'à la séance ordinaire du conseil municipal du mois de novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Registre des déclarations concernant la formation des élues et élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

La greffière fait rapport au conseil à l'effet que le maire Yves Montigny, les conseillers Sébastien Langlois, Serge Deschênes, Alain Chouinard, Michel Beaulieu et Marc Rainville ainsi que les conseillères Joannie Lajeunesse, Carole Deschênes et Lysandre St-Pierre ont déclaré, dans un registre prévu à cette fin, avoir participé à la formation des élues et élus en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

6.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2022-1049 pour des travaux de réfection bibliothèque Alice-Lane - Emprunt de 3 266 200 \$

Est déposé, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2022-1049 pour des travaux de réfection bibliothèque Alice-Lane - Emprunt de 3 266 200 \$.

Cette consultation publique s'est tenue les 3, 4 et 5 mai 2022 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Rés. 2022-204

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

6.4 Résolution finale - Autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 839-841, boulevard Blanche

Considérant que la densité résidentielle forte du projet s'harmonise avec le milieu d'insertion qui, lui, est caractérisé par une faible densité résidentielle;

Considérant que les impacts du projet sur le milieu d'insertion sont minimes et que la qualité d'intégration du projet est optimale;

Considérant que la volumétrie du bâtiment, à l'exception de l'agrandissement projeté, reste la même;

Considérant que le terrain ciblé ainsi que les terrains voisins sont de grande superficie, ce qui facilite l'intégration d'une densité plus élevée dans le bâtiment;

Considérant que le projet n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que l'adoption du premier projet de résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 21 mars 2022;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation a eu lieu le 7 avril 2022;

Considérant que le conseil municipal a approuvé le second projet par la résolution 2022-153 lors de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2022;

Considérant que le projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été présentée à la Ville;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-31 et d'autoriser le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) consistant en la modification de l'usage de l'immeuble situé au 839-841, boulevard Blanche afin de permettre l'aménagement de 4 logements, le tout tel qu'illustré sur les plans joints à la demande et d'autoriser les dérogations suivantes aux dispositions du Règlement 2003-644 concernant le zonage :

Article 2.4.2 - Usages autorisés

L'usage projeté du bâtiment est une résidence multifamiliale (4 logements), alors que le règlement prévoit que dans la zone 140 R, seuls les usages unifamiliaux isolés, unifamiliaux jumelés et bifamiliaux isolés, de même que l'usage de maison de chambres en usage spécifique autorisé, sont autorisés.

Article 5.4.2 - Identification des classes de densité

La densité résidentielle du projet est forte alors que le règlement prévoit une densité faible dans cette zone.

Article 5.5.8.1 - Nombre de cases [de stationnement] requises

L'aire de stationnement compte 4 cases alors que le règlement en prévoit au minimum 6 pour ce type d'usage.

Également, il y a lieu d'autoriser le projet, conditionnellement à ce qu'il n'y ait aucun balcon localisé à l'arrière du bâtiment, à l'étage, sur les plans soumis à la demande de permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1044 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Michel Beaulieu donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1044 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau.

Les modifications sont nécessaires suite à des amendements législatifs qui obligent les municipalités à modifier leur code d'éthique afin d'intégrer les valeurs de respect et civilité ainsi que d'honneur et dignité. Le code est également modifié afin d'interdire aux élus d'accepter tout don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui est offert par un fournisseur de biens ou de services, et ce, peu importe sa valeur ainsi que d'ajouter de nouvelles sanctions en cas de manquement aux règles.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique

Le conseiller Serge Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

Ce règlement est adopté afin d'ajouter une exception à l'infraction concernant la consommation et la possession de boissons alcooliques dans le secteur du Carrefour maritime.

7.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Le conseiller Serge Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

Ce règlement est adopté afin de préciser l'infraction concernant le stationnement d'une remorque et celui d'une roulotte sur un chemin public situé dans une zone résidentielle.

7.4 Projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Le conseiller Sébastien Langlois donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

Ce règlement est adopté afin de mettre à jour les fonctions des directeurs selon le nouvel organigramme de la Ville, incorporer certaines modifications législatives ainsi que pour modifier certains champs de compétence et l'heure des séances ordinaires.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1044 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1044 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique

Rés. 2022-207

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Rés. 2022-208

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Rés. 2022-209

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2022-1052 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage pour profiter de l'opportunité qui se présente à la Ville d'héberger sur son territoire des activités à usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs et au centre de traitement des données;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage suite à la demande grandissante pour autoriser l'usage de résidence de tourisme et à l'évolution de la réglementation provinciale en la matière;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage pour autoriser l'usage de maison de chambres dans une section du boulevard La Salle et pour préciser la définition et les dispositions s'y rattachant;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage et le Règlement 2003-646 concernant la construction suite à l'érection importante et dérogatoire des bâtiments accessoires en toile;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage pour régulariser la largeur des stationnements sur la rue Louis-Amiot;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage pour agrandir une zone résidentielle et consolider un développement immobilier;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage et le Règlement 2015-980 concernant les permis et certificats suite aux modifications apportées au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (c. S-3.1.02, r.1);

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage pour y déplacer des dispositions et y refaire des formulations qui faciliteront la compréhension du texte;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis une recommandation favorable;

Considérant que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 21 mars 2022;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 7 avril 2022;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 19 avril 2022;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 19 avril 2022;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été reçue;

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2022-1052 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Joanie Lajeunesse présente le projet de plantation d'arbres qui aura lieu le 28 mai au parc Manicouagan.

Madame Lysandre St-Pierre souligne l'engagement des bénévoles du CHSLD Boisvert qui ont aménagé un jardin avec des plantes comestibles pour les résidents.

Messieurs Sébastien Langlois et Serge Deschênes soulignent la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Monsieur Cédric Dubé interpelle la Ville quant au nombre de stationnements et l'utilisation du transport en commun.

Rés. 2022-210



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Monsieur Martin Lafontaine, du quartier La Chasse, appuie la position du conseil sur le lac Frigon. Il intervient concernant la réfection de l'avenue Laval et la décision de ne pas faire de trottoir et il exprime son désaccord avec le projet de la Maison du Premier Ministre.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2022-211